

L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. IV, No 7.

Montréal, Juillet 1898.

50 cts par an.

L'Américanisme et nos traditions

*Conférence donnée devant le cercle Laval,
No 21, par M. l'abbé A. Lacasse,
le 9 juin dernier.*

MESDAMES ET MESSIEURS,

Il fait bon reporter quelquefois sa vue sur les jours passés ; on trouve dans leur souvenir tantôt un encouragement, tantôt une leçon, toujours une lumière.

Je ne viens pas ce soir, mesdames et messieurs, réveiller les glorieux échos des premiers jours de la Nouvelle-France en évoquant les cendres de nos héros ; laissons-les, nos grands hommes, dormir dans leur gloire, de crainte que s'ils sortaient de leurs tombes, nous ne soyons plutôt l'objet de leurs reproches que de leur admiration...

Je ne voudrais pas non plus, en feuilletant les pages de notre histoire, vous retracer ces sanglantes abominations où la rage des bourreaux ne fut surpassée que par l'héroïsme de nos martyrs, ni vous rappelez ces temps malheureux où la force voulait opprimer la faiblesse, et s'efforçait de donner à la tyrannie les titres pompeux d'amour de la paix et de devoir accompli... Ces défenseurs du droit et ces opprimés, mesdames et messieurs, vous pouvez les saluer de nos jours comme vous avez pu les admirer dans le passé.

Mais si les luttes répétées multiplient les héros, souvent les influences étrangères qui s'insinuent doucement triomphent de toutes les résistances, et font accepter un long joug que la force des armes n'aurait jamais pu imposer.

Je veux dire que le contact presque continu du peuple canadien avec les peuples d'origine anglaise menace de devenir funeste à nos mœurs, à notre langue et à nos traditions.

I

Si le talent de l'imitation peut être précieux, ce n'est certes pas lorsqu'il devient un auxiliaire du mal.

Or il est arrivé que dans notre pays les traits les plus saillants de notre caractère national ont fini par se modifier, et menacent de disparaître entièrement.

Sur les aimables physionomies des Canadiens, on a vu se poser le masque de l'américanisme ; peu à peu, la froideur, le phlegme anglais a pris chez trop de nos compatriotes la place de la sympathie, de cette ouverture de cœur dont nos ancêtres avaient raison d'être fiers. Et Dieu sait si avant longtemps la philanthropie n'y viendra pas détrôner la charité !

Dans un malheureux spasme d'admiration pour les qualités de nos voisins, nous nous sommes assimilés jusqu'à leurs défauts.

Prenons garde ! Ces transports inconsidérés ne viennent pas d'un sentiment d'infériorité que nous arrions vis-à-vis d'eux. Non. Ce besoin d'imitation qui nous devient funeste provient, à mon humble avis, — et il m'en coûte de l'avouer, — d'une faiblesse de caractère qui finit tôt ou tard par se manifester chez les peuples conquis, habitués à subir les lois du vainqueur, ce vainqueur fût-il le plus doux et le plus conciliant des maîtres.

Malgré les largesses voulues ou forcées mais incontestables de nos maîtres, nous portons au fond du cœur, et peut-être sans nous en douter, le sentiment de notre déchéance, et l'esprit national gêné dans son expansion finit par s'éteindre.

Disons tout de suite à la gloire du peuple canadien qu'il est un ceux, sinon le seul, qui aient conservé si longtemps, et au milieu de tant d'entraves et de luttes, la fierté de son caractère, et cela parce que longtemps il a revendiqué avec un courage digne de sa sainte cause, les libertés auxquelles il avait

droit ; parce qu'il a été longtemps fidèle à sa langue, à ses traditions et à son Dieu.

Mais si, malgré les humiliations de la conquête, le peuple canadien a su prouver qu'il était un peuple et non pas une agglomération d'individus incapables d'un sentiment de dignité et sans souci de leur honneur, sa vigilance et son amour pour la patrie ne se sont-ils pas endormis dans une sécurité trompeuse !... Et ce peuple, le nôtre, mesdames et messieurs, cette patrie que nous avons aimée et que nous aimons encore parce qu'elle est encore vraiment notre patrie, conservent-ils intact le dépôt sacré de la foi, de notre langue et de nos traditions ?

Plusieurs de ces traditions ne sont-elles pas pour nous une chose du passé qu'on évoque comme un souvenir lointain et qu'on oublie comme un rêve ?... Et le principe protestant de la liberté de conscience n'est-il pas déjà venu nous inspirer le mépris des lois et de l'autorité, et la belle langue que nous protestons vouloir toujours parler, ne sommes-nous pas sur le point d'en revendiquer en anglais, pour être compris, l'usage libre et universel ?...

Notre belle langue française enfin, les Canadiens se font-ils toujours une gloire de la parler, et s'ils la parlaient encore sans en rougir, nos pères ne croiraient-ils pas reconnaître en plusieurs de ceux qui la parlent, des descendants de leurs ennemis ? A coup sûr toutes ces expressions anglaises dont un trop grand nombre de nos compatriotes parsement leurs discours constituent un symptôme alarmant. Bien plus si on n'a pu se procurer ce bagage de mots étrangers, du moins on se console en prononçant à l'anglaise des mots français, et cela avec des poses, des airs de contentement qui seraient bien de nature à faire hausser les épaules si l'on pouvait se permettre ce mouvement d'indifférence lorsqu'on sent l'inquiétude et la tristesse nous serrer le cœur...

Je ne viens pas ici, mesdames et messieurs, faire une campagne contre l'anglais ; je pourrais avoir le triste sort du peuple espagnol aux îles Philippines, mais je déplore, comme vous le déplorez vous-mêmes, cette malheureuse tendance qu'ont des milliers de nos compatriotes à s'anglifier.

II

Je vous ai dit en commençant, que nos aïeux auraient de cuisants reproches à nous adresser et que je craignais d'interroger leurs cendres glorieuses. Sachons toutefois sup-

porter leurs reproches en les recevant comme de précieux avis.

Si j'interroge les saints évêques qui ont consacré leur vie et leur zèle pour la gloire de l'Eglise canadienne, et pour l'honneur du peuple canadien, aucun reproche amer ne tombe de leurs lèvres refroidies, car leurs successeurs se sont toujours montrés dignes d'eux en continuant leur œuvre, de patriotisme et de mortification.

Mais, sortez de votre couche funèbre, héros de nos champs de bataille, chefs du peuple canadien, vaillants pionniers, vous tous qui avez compris que la prospérité de votre pays ne consiste pas dans le seul développement des avantages matériels ; vous qui avez été le bras droit des ministres de votre Dieu ; chevaliers sans peur et sans reproche qui avez compris la grandeur et la terrible responsabilité de votre mission, que votre voix s'éleva dans le silence de vos tombeaux !... — Mesdames et messieurs, le langage du passé est laconique comme celui de la mort... — Je vois nos grands hommes, les fondateurs de notre pays, se lever majestueux de leurs tombes, et avec ce calme qu'ils surent toujours conserver dans les circonstances les plus difficiles, je les vois promenant sur le Canada un regard prophétique ; ce regard a quelque chose qui fait frémir ; et j'entends ces trois mots qu'ils nous adressent avec un sourire amer : " Justice ! — Tempérance ! — Modeste simplicité ! "

Ah ! mesdames et messieurs, cette justice dans les affaires, ce respect de la propriété qui permettrait à nos ancêtres de prendre paisiblement leur repos sans craindre la main du voleur ou de l'assassin, où est-elle ? En respectons-nous toujours les délicates lois ?... Les saines et pures notions de cette justice qui prend sa source dans la religion, n'ont-elles pas été hélas, trop souvent faussées sous les plus viles prétextes ?...

En un mot, le vol et le meurtre ne semblent-ils pas être un peu à l'ordre du jour, depuis quelques années surtout, dans notre malheureuse patrie ?...

Le deuxième avis que vous avez entendu avec moi n'est pas moins important.

Vous savez la croisade gigantesque du grand-vicaire Albert Mailloux contre l'impertinence. C'était un patriote, celui-là. Malheureusement l'humble croix de bois qu'on voyait à la place d'honneur dans presque tous les foyers canadiens, tend à disparaître. Souvent des images au moins très inconvenantes, pour ne pas dire obscènes, en prennent la place, et quand la croix de

tempérance disparaît, l'ivrognerie arrive avec son cortège de larmes et de hontes. Inutile d'appuyer sur les ravages qu'elle a exercés parmi nous, vous les connaissez.

Enfin, *modeste simplicité*. Voilà ce que j'appellerai en d'autres termes, l'humilité chrétienne qui comprend que la valeur ou mérite ne consistent pas dans l'étalage extérieur.

Vous allez peut-être me dire, mesdames et messieurs : " Mais c'est un sermon ! " Voyez-vous, la Patrie et la Religion ont encore, dans notre Canada, de tels points de contact, que je ne puis, comme tout bon Canadien, parler de l'une sans m'agenouiller devant l'autre :

Le mot Patrie est plus qu'une simple parole, Plus qu'un drapeau qui flotte et plus qu'un nom de lieu ; C'est un principe saint dont le hardi symbole Commence à la famille et va finir à Dieu.

Nos pères vénéraient ce nom bénin qui est plus qu'une simple parole ; c'était pour eux ce principe saint dont parle le poète. Et sous l'influence de ce principe cher à leur cœur ils nous ont apparu, nos aïeux, contents et fiers dans le devoir accompli, austère parfois, mais fortifiant ; dans les satisfactions modestes, dans la tranquillité du foyer, au milieu d'un cercle restreint d'amis sincères, qui croient ce que vous croyez, qui respectent ce que vous respectez, qui prient et qui adorent Celui que vous priez et que vous adorez. L'histoire vous les a montrés respectés et aimés de leurs enfants. Autrefois on respectait les vieillards. Peut-être les avez-vous vus bénissant leur famille au premier jour de l'année, peut-être les avez-vous surpris à genoux dans leur champ et demandant à Dieu de bénir leur travail qu'ils interrompaient encore pour prier au son de l'angélus... Ne vous semble-t-il pas, mesdames et messieurs, que nos ancêtres comprenaient mieux que nous la vérité contenue dans ces deux vers :

La prière c'est l'espérance
Et le travail c'est le bonheur.

Ces saintes traditions revêtaient à leurs yeux les formes d'un culte sacré qui se confondait presque avec la religion. Et notre siècle qui foule aux pieds les plus saintes reliques, nous a fait croire qu'ils étaient malheureux ; et, par un étrange aveuglement, nous avons demandé au luxe ce bonheur que la simplicité nous offrait ; mais pour nous comme pour bien d'autres, hélas, s'est vérifié le vieux refrain :

Tels sont l'œuvre et le sort de nos illusions :
Elles tombent toujours, et la jeune espérance
Leur dit toujours : " Mes sœurs, si nous recommen-
[cions !]"

Et nos illusions tombées en ont appelé d'autres, et le bonheur n'est pas venu.

III

Ne faudrait-il pas, mesdames et messieurs, parcourir les campagnes les plus reculées pour retrouver les vestiges de cette simplicité, de ce sans-gêne poli, où l'esprit n'était pas moins à l'aise que le cœur ?

Les idées de fausse gloire ont peu à peu envahi l'esprit de nos compatriotes ; on a cru que pour être grand il fallait imiter, tandis qu'il n'y avait qu'à perfectionner.

Boileau a dit avec beaucoup de justesse :
Chaque temps a ses plaisirs, son esprit et ses mœurs.

Si les besoins changent avec le temps, il n'est pas dit que les traditions doivent, elles aussi, suivre le courant fatal. Les mœurs, les traditions qui donnent le relief au caractère d'un peuple ne doivent pas subir d'altérations notables.

Les exigences du progrès moderne, (j'entends ici le progrès matériel, ce qui n'est, soit dit en passant, que le plus petit facteur du progrès absolu) les exigences du progrès moderne ont nécessairement amené des modifications, créés de nouveaux besoins en satisfaisant des désirs.

Profitions des découvertes de nos voisins, à la bonne heure, mais cela ne suffit pas ; il nous faut un progrès à nous. Le progrès de la France n'est pas le progrès des Etats-Unis ni celui de l'Angleterre. Chaque peuple donne et doit donner à ses œuvres un cachet distinctif. Prenons garde que le cachet distinctif du progrès qui s'opère au Canada ne soit d'étampe anglaise ou américaine !

Permettez-moi d'ajouter un dernier mot.

Si au lieu de fermer les yeux sur nos qualités pour nous approprier en nous l'assimilant l'esprit anglais ou américain, nous nous étions étudiés à reconnaître nos forces et à les développer ; si au lieu d'imiter ce que nous prenons infailliblement pour des qualités chez nos voisins, nous nous étions appliqués à lutter contre notre défaut national, la jalousie qui nous mine en semant parmi nous la discorde et la désunion, oui, contre cette jalousie qui porte les Canadiens à s'entre-déchirer, et qui devient une pierre d'achoppement dans leurs plus belles entreprises ; jalousie dont les Américains et les Anglais se rient fort, et surtout dont ils pro-

fitent merveilleusement. Si donc, nous avions pu terrasser cet ennemi, notre plus terrible, comme nous serions heureux et comme notre influence se ferait sentir ! L'union nous rendrait tout-puissants puisque nous sommes forts malgré nos discordes.

Mais, ne l'oublions pas, la lutte contre un abus qui se répand et qui devient un défaut national contre lequel on veut réagir, cette lutte doit être individuelle.

Que le Canadien ait à cœur de secourir un compatriote malheureux dans ses entreprises au lieu de l'écraser ; qu'il tienne à honneur de parler la langue de ses pères, de pratiquer sa religion avec amour et sans respect humain ; qu'il observe les lois de son pays, qu'il ait le culte des traditions, et alors, il pourra s'écrier sans crainte que ses paroles ne soient démenties par ses actes ou par le sentiment de son cœur : " Vive notre langue, nos institutions et nos lois ! Vive le Canada ! "

L'amour de la religion et le culte des traditions sont corrélatifs de l'amour de la patrie.

Or, malgré quelques dévouements ou quelques cris d'alarme poussés de temps à autre, notre patrie devient une patrie anglaise, et, par conséquent, cesse dans une égale mesure d'être la nôtre. Nous ne serons forts que si nous restons Français, et nous ne resterons Français que si nous tenons à parler notre langue et à conserver nos belles traditions.

Nous avons heureusement l'esprit de travail ; travaillons un peu moins pour les étrangers et un peu plus pour nous ; travaillons dans notre pays, au milieu des nôtres ; c'est ainsi qu'on travaille pour sa patrie, car on conserve plus sûrement le dépôt sacré de la foi ; tout en suivant le progrès de notre siècle, nous demeurerons fidèles aux traditions que nous ont léguées nos pères, et la belle langue française qui menace de disparaître parmi nous reprendra son influence et son prestige, car elle éveillera sur les rives du Saint-Laurent les échos endormis de nos gloires passées, et rappellera à nos cœurs toujours français le souvenir de l'ancienne Mère-Patrie.

Saint-Roch de Québec, 9 juin 1898.

Un objet de luxe est quelque chose dont on n'a pas besoin jusqu'à ce qu'on ait vu quelqu'un le posséder.

* * *

Épargner est absolument le seul moyen de faire une véritable fortune.

FRANKLIN.

Les Secours aux Malades

Nous extrayons de l'ouvrage que vient de publier notre confrère du cercle Jeanne d'Arc, M. J. M. A. Denault, sur : " La forme chrétienne de l'assurance populaire ", les remarques suivantes sur les bénéfices en maladie. Nos lecteurs devront les lire avec d'autant plus de soin que la question de la caisse des malades sera une des principales qui seront soumises à la prochaine convention. On voudra bien prendre note aussi que nous nous abstenons de tout commentaire pour ou contre la manière de voir de l'auteur. Ce que nous voulons c'est que les délégués soient au fait des divers modes de distribution des secours aux malades et rien de plus.

Sous quelle forme s'opère la distribution de ces secours aux malades, lorsqu'il y a lieu ? Dans toutes les associations de mutualité canadiennes, ces secours revêtent la forme de versements hebdomadaires, dont le montant varie de \$3.00 à \$5.00 par semaine, le nombre de semaines variant lui-même de douze à vingt semaines, selon les règlements que se sont tracés les diverses associations. Va sans dire que les secours ne se continuent pendant un certain nombre de semaines, douze, quinze, seize ou vingt, selon le cas, qu'en autant que la maladie persiste aussi longtemps à tenir le sociétaire *dans l'incapacité absolue de ne faire aucun travail pouvant rapporter bénéfices*. Telle est, en effet, la condition *sine qua non* imposée pour l'obtention des bénéfices de maladie par à peu près toutes les associations. Il est clair, en effet, qu'aucune association, avec des ressources calculées au minimum, pour rencontrer les obligations probables, ainsi que nous l'allons voir tantôt, ne saurait songer à payer les bénéfices pour la moindre indisposition de chacun de ses membres, sans courir à la banqueroute certaine. Elle doit forcément s'astreindre à ne payer que dans le cas de nécessité indiscutable ; à ne payer que l'incapacité totale de tout travail pouvant rapporter des moyens d'existence ; à ne payer qu'aussi longtemps seulement que dure cette incapacité totale, pourvu, bien entendu, que la durée n'en excède point le nombre de semaines déterminé par chaque association, et après lequel un sociétaire a épuisé la juste proportion des bénéfices qu'il peut légitimement réclamer. C'est encore pour s'assurer du caractère d'incapacité totale et persistante de la maladie du sociétaire que la plupart des associations décrètent de ne point payer la première semaine, ou les sept premiers jours, de la maladie, laquelle ne date, du reste, aux termes des règlements, que du jour où

elle a été légalement dénoncée aux autorités compétentes de l'association. Pour plus de garantie encore, et afin d'offrir moins d'appâts à l'appâté au gain de certains solliciteurs de mauvaise foi, lesquels feindraient d'être malades jusqu'à l'incapacité de travail, pour ravir au plus tôt, des bénéficiaires auxquels ils n'ont qu'un droit très discutable, quelques-unes de ces associations, l'Union Franco-Canadienne entre autres (par décret de 1898,) ne paient qu'à \$3.00 les deuxième et troisième semaines de la maladie. Elle commence seulement à la quatrième semaine, si l'incapacité se prolonge, à payer \$5.00 par semaine, et cela pendant dix semaines encore. Ce mode est aussi suivi par la puissante association neutre canado-américaine, dite "Ordre Indépendant des Forestiers." On ne peut s'empêcher de reconnaître que cette double précaution préventive est équitable et rationnelle. Pour le modeste salarié la maladie, si elle ne dure qu'une semaine, ne saurait vraisemblablement produire le dénuement, la misère, ce que vise seulement à empêcher l'assistance par la mutualité. Même si la maladie devait durer encore après cette première semaine, la misère n'aurait pas eu déjà le temps, pendant ces sept premiers jours non payés, d'entrer au foyer du sociétaire malade. Quant aux nécessités des deuxième et troisième semaines, le secours de \$3.00, ou 50 cents par jour ouvrable, suffira pour y pourvoir. L'incapacité persistant, le secours de \$5.00 par semaine viendra ensuite, pour faire face aux besoins grandissants du malade. L'association aura de la sorte, évité de prodiguer ses ressources trop vite et avec trop peu de discrétion, compromettant peut-être sur un seul, se fût-elle hâté davantage, les intérêts de l'ensemble des sociétaires mutualistes, intérêts dont elle a la garde et la responsabilité.

Les diamants sans les belles ne sont plus que des cailloux.—V. HUGO.

* *

Ce règne de machines admirable comme production de richesse, en revanche, attire et dévore les races, dépeuple les campagnes.

J. MICHELET.

* *

Bonaparte était mort. Et du siècle de fer était né le siècle d'argent. Avec 1800 commença le règne de la toute puissance de l'argent.—J. MICHELET.

Les Sociétés de Bienfaisance et les Classes Ouvrières.

Conférence faite devant le Cercle Saint-Charles, No 10, de l'Alliance Nationale, par notre distingué confrère, M. L. A. Rivet, avocat.

(Suite)

Si après une enquête tenue par le registrateur, il apparaît à ce dernier que les fonds de la société sont insuffisants pour faire face aux réclamations pendantes, ou que les taux sont incapables de couvrir les bénéfices promis, il peut décréter la dissolution et la liquidation de la société et statuer sur la manière dont l'actif doit être divisé ou approprié. La sentence est finale et sans appel. Il peut cependant suspendre la sentence de dissolution durant telle période qu'il juge nécessaire pour permettre à la société de faire les modifications et les amendements convenables.

Cette dernière disposition de la loi anglaise qui attribue au registrateur des sociétés de secours mutuels les fonctions et les pouvoirs d'un juge statuant en dernier ressort sur l'existence d'associations quelque fois très considérables, peut paraître exorbitante.

Elle a soulevé bien des critiques. Mais si d'un côté on peut adresser à cette loi le reproche de livrer à l'arbitraire et à l'omnipotence d'un seul, le sort de corporations dont les intérêts sont liés à ceux d'une partie de la population d'un pays, d'une autre part, il faut lui reconnaître l'avantage signalé qu'elle offre aux classes ouvrières de les protéger contre certaines sociétés mal organisées, administrées suivant des systèmes vicieux et vouées à une banqueroute certaine. Cet avantage, serait-il unique, suffirait à justifier une législation dont la tendance centralisatrice trouve sa raison d'être dans la garantie des intérêts de milliers d'individus.

Les Etats-Unis ont beaucoup fait pour l'avancement de la mutualité ; le grand nombre de sociétés de secours mutuels disséminées dans presque tous les Etats de l'Union, le prouve surabondamment. Le progrès de ces sociétés subit l'impulsion des besoins croissants des classes ouvrières qui forment la majeure partie de la population dans les Etats de l'Est. Les Etats-Unis sont le pays de l'industrie par excellence. Les centres manufacturiers sont très nombreux et renferment une population compacte et hétérogène se composant des membres des classes laborieuses. Les risques du travail et les inconvénients résultant de la maladie constituent parmi ces groupes de travailleurs un germe constant de misère et de malheurs domestiques. Inutile de dire que l'œuvre des sociétés de bienfaisance exerce aux Etats-Unis une action féconde en bienfaits inappréciables.

Les sociétés américaines diffèrent peu des sociétés anglaises sur lesquelles elles paraissent avoir été calquées. La législation qui les régit n'est cependant pas la même, et il serait à désirer pour l'avenir de la mutualité aux Etats-Unis que le gouvernement se souciât d'adopter relativement au contrat et à la gouverne des sociétés de bienfaisance des mesures analogues à celles qui prévalent en Angleterre.

L'histoire des sociétés de bienfaisance aux Etats-Unis dans les quinze dernières années a enregistré un nombre alarmant de faillites dues à des systèmes inférieurs ou à une administration incompétente.

Parmi les sociétés de secours mutuels américaines, il en est qui étendent leurs ramifications jusque dans cette Province. L'Ancien ordre des travailleurs Unis et les Knights of Maccabees recrutent un grand nombre de membres parmi nos populations.

Cette revue par trop sommaire du mouvement de la mutualité en Europe et aux Etats-Unis, met en évidence deux faits dont l'importance ne peut échapper aux esprits les plus prévenus ; l'universalité de la bienfaisance et la grande préoccupation dont elle est l'objet de la part des peuples et des gouvernements.

Ces deux faits constituent, à mon avis, une démonstration *a posteriori* pleinement suffisante de l'utilité des sociétés de secours mutuels pour les classes laborieuses de notre pays.

Dans le domaine de l'économie politique et sociale comme dans le domaine politique, l'exemple des nations plus avancées que la nôtre doit nous servir de règle de conduite.

Telle est la conséquence logique qui découle de l'observation de ce qui se fait en matière d'assurance ouvrière chez les peuples à qui la sagesse des siècles et l'expérience ont donné le droit de servir de modèles et de prototypes aux autres nations dans la solution des problèmes sociaux.

Il n'y a donc pas de doute sur ce point, les peuples du vieux continent, ceux que nous sommes disposés à imiter dans le choix et l'application des moyens d'améliorer nos conditions économiques et sociales, avec un ensemble qui ne laisse pas de doute sur la sincérité de leurs motifs, cherchent aujourd'hui dans la pratique de l'assurance ouvrière un dérivatif à l'indigence et à la misère. Chez les uns, les sociétés de secours mutuels émanent de l'initiative spontanée des particuliers et des associations, chez les autres elles sont le résultat de l'action législative.

Dans les deux cas, ils est prouvé que ces caisses volontaires ou forcées remédient aux malheurs qui sont la conséquence de l'organisation du travail dans la société et contribuent à la solution de cette question redoutable qui s'impose aujourd'hui plus que jamais à l'attention des gouvernements européens, et qui s'appelle la question sociale.

Comme je le signalais au début de cette causerie, les souffrances et les préjugés des classes ouvrières, d'une part et les menées des socialistes d'autres parts, ont créé dans les pays du vieux continent un état de choses qu'on est convenu de désigner sous le nom de question sociale.

Cette question dont la gravité augmente avec les misères des peuples et l'exploitation des partis, est aujourd'hui le cauchemar des gouvernements et le péril constant de la société. C'est pour atténuer les conséquences de la misère et prolonger sinon détourner tout à fait ce conflit social que les chefs d'état voient au bout de cette hostilité sourde et permanente des classes populaires contre la bourgeoisie et le capital, que les sociétés de secours mutuels ont été instituées et encouragées dans la mesure qui nous est révélée par la brève esquisse que je viens de vous tracer. Ces œuvres philanthropiques réaliseront-elles les espérances de leurs promoteurs ? C'est là le secret de l'avenir.

Mais, en tous cas, il se dégage pour nous de cette observation comparée des expériences tentées par ces peuples et ces gouvernements, un enseignement dont il nous faut tirer profit dans l'intérêt de nos populations ouvrières desquelles dépend en grande partie l'avenir de ce pays.

Il ne faut pas l'oublier, rien n'empêche que nos centres industrielles ne deviennent avec le temps un milieu favorable au développement du microbe que l'institution des caisses de bienfaisance tend à faire disparaître en Europe ; et le jour où les misères accumulées dans le bas fond de notre organisation sociale resteront sans soulagement, nous seront peut-être nous même en présence d'une question sociale.

Nous sommes citoyens d'un pays jeune et prospère et il incombe à chacun de nous d'activer le progrès qui s'y manifeste sous toutes les formes en propageant parmi nous ces institutions dont l'action charitable et désintéressée met l'aisance et le confort parmi nos classes ouvrières et détourne les complications sociales nuisibles à la prospérité d'un peuple.

Assurément l'histoire de la mutualité dans ce pays n'est pas à ses premières étapes, et s'il m'était permis de retracer ici l'histoire des sociétés de bienfaisance qui ont été en existence, j'aurais à signaler des épisodes touchants qui attestent les services éclatants rendus à la population de la métropole par l'œuvre de la mutualité depuis un demi siècle.

Au début, c'est l'association des pompiers organisée en 1846 pour venir en aide aux pompiers malades et pourvoir à la subsistance de leurs veuves en cas de décès.

Quelques années plus tard ; en 1851, apparaît l'Union St-Joseph de Montréal, dont la fondation est due à un acte de charité vraiment digne d'être mentionné. En 1851, dans le cours de l'hiver, un pauvre ouvrier nommé Adolphe Guilbaut tomba subitement malade. Ses compagnons, tous tailleurs de pierre, recueillirent des souscriptions pour lui venir en aide et l'empêcher de mourir. Cet exemple de générosité fut la cause déterminante de la fondation d'une société dont les bienfaits inappréciables chantent la gloire de la mutualité.

A la suite de ces deux vieilles sociétés, vint une foule d'autres, telles que la société St-François-Xavier fondée en 1863, la société St-Antoine fondée en 1856 ; ces deux dernières n'existent plus. L'Union St-Pierre vit le jour en 1859. En 1876 fut fondée la société des Artisans Canadiens-Français, dont les débats, fort modestes, ont été suivis d'une période de prospérité qui se poursuit actuellement à la grande satisfaction des amis de la mutualité.

A côté de ces diverses associations et de tant d'autres que le temps m'empêche de vous mentionner des sociétés étrangères sont venues s'implanter et enrôler sous leur bannière un grand nombre de nos compatriotes à qui ils dispensent des bénéfices considérables.

Toutes ces sociétés nationales et étrangères diffèrent entre elles par les systèmes et les règlements qui les régissent, bien que la base fondamentale et le but en soient les mêmes. C'est pourquoi, la question une fois décidée de l'utilité des sociétés de bienfaisance pour les classes ouvrières en particulier, il s'agit de savoir quelles sont les sociétés qui se recommandent aux ouvriers d'une manière plus spéciale.

Il n'est pas de ma compétence d'indiquer d'une manière précise et absolue les sociétés dont les avantages et les garanties doivent les faire rechercher entre toutes par mes concitoyens, mais je ne crois pas qu'il soit hors de propos d'énumérer ici les caractères que doit revêtir une bonne société de bienfaisance.

Une bonne société de bienfaisance doit réunir quatre conditions :

1. Son administration doit être prudente et économique.
2. Les contributions qu'elle exige de ses membres doivent être assez élevées pour lui permettre d'accu-

muler une réserve suffisante pour faire face aux éventualités de l'avenir.

3. Ses règlements doivent permettre aux membres d'exercer un contrôle effectif sur l'administration.

4. Elle doit faire un choix très scrupuleux de ses membres.

Dans mon humble opinion une société de bienfaisance qui manque d'une de ces conditions n'offre pas des garanties suffisantes de stabilité et je ne pourrais la recommander à la confiance du public.

(A suivre.)

Jurisprudence

Nous lisons dans le *Monde Canadien* de cette ville, l'intéressant jugement suivant que nous publions *in extenso*.

SECOURS AUX MALADES

Fall River, Mass., 24.—La cour Supérieure a rendu dernièrement un jugement important en faveur de la Société St-Jean-Baptiste de cette ville, et comme ce jugement intéresse toutes les sociétés de secours mutuels, nous croyons devoir rapporter les faits tels qu'admis par les deux parties.

Le différend a surgi à la suite d'un amendement à la constitution et règlements de la société.

Par cet amendement, adopté par la majorité des membres, le montant des bénéfices de maladie a été restreint de manière à donner à chaque membre une chance égale d'y avoir recours en cas de besoin.

A l'origine, quand la société fut incorporée, elle payait cinquante-deux semaines, dans le cas où le membre était malade un an. Plus tard la durée des bénéfices fut limitée à six mois.

Voyant qu'elle ne pouvait déboursier autant d'argent, la société, plus tard, encore, limita la période de bénéfices à treize semaines. Cette décision était adoptée en 1889.

En 1893, un nouveau règlement était adopté. Il stipulait que "chaque membre qui aura appartenu à la société depuis douze mois et payé toutes ses contributions, etc., aura droit à \$5 par semaine, s'il devient incapable de travailler, à cause de maladie, durant une période n'excédant pas treize semaines, dans chaque année, à compter de la date de la première application pour bénéfices."

En juillet 1896, le règlement précédent fut amendé, par l'insertion de la clause suivante: "Pourvu, cependant, que quand un membre a reçu trente-neuf semaine de bénéfices de maladie, ou \$195, alors il ne recevra

plus, dans la suite pour une période distincte de maladie ou d'incapacité, plus de \$1.00 par semaine, au lieu de \$5.00 durant treize de chaque année, si sa maladie dure ce temps, et cela durant une période de cinq années, se montant à \$65 de bénéfices. Chaque année compte de la date de sa première application pour bénéfices. Si, après cette période de cinq années, il est encore incapable de travailler, il a alors droit à \$5 par semaine, pendant treize semaines de chaque année, durant trois ans, comme au commencement."

La société a établi cette suspension partielle de bénéfices pour permettre autant que possible à tous les membres de partager d'une manière plus équitable dans les fonds affectés aux secours.

Quand le plein montant des bénéfices a été suspendu au demandeur, il fit des objections, mais la majorité décida qu'il fallait suivre les nouveaux règlements.

Quand il vit qu'il ne pouvait avoir tout ce qu'il demandait, il poursuivit en justice, prétendant qu'il n'était pas lié par le nouvel amendement, et que celui-ci était illégal aux yeux de la loi.

Depuis l'époque de son admission dans la société, le demandeur, qui est M. Damase Pain, demeurant au village Flint, a été malade assez souvent et a déjà reçu en tout la jolie somme de \$456 en bénéfices. La somme totale qu'il a payée au fonds de secours, pendant tout ce temps, ne se monte qu'à \$72.

La cour Supérieure, après l'audition des parties sur les faits ci-dessus, donne gain de cause à la société défenderesse.

Un Songe

Le laboureur m'a dit en songe : "Fais ton pain,
Je ne te nourris plus, gratte la terre et sème."
Le tisserand m'a dit : "Fais tes habits toi-même."
Et le maçon m'a dit : "Prends la truelle en main."

Et, seul, abandonné de tout le genre humain
Dont je traînais partout l'implacable anathème,
Quand j'implorais du ciel une pitié suprême,
Je trouvais des lions debout sur mon chemin.

J'ouvris les yeux, doutant si l'aube était réelle :
De hardis compagnons sifflaient sur leur échelle,
Les métiers bourdonnaient, les champs étaient semés.

Je connus mon bonheur et qu'au monde où nous
[sommes,
Nul ne peut se vanter de se passer des hommes ;
Et depuis ce jour-là je les ai tous aimés.

SULLY PRUDHOMME.

L'Alliance Nationale

PUBLIE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS
L' "ALLIANCE NATIONALE"

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boîte 2172

MONTREAL, JUILLET 1898

Ça et là

Longue vie et prospérité à l'Alliance Nationale.

Le résultat du dernier concours est sans précédent.

Juin 1898 sera inscrit en lettres d'or dans nos annales.

Sociétaires, continuons à marcher de l'avant sans nous occuper des obstacles, c'est la vraie manière de progresser.

Quel chemin parcouru ! Juin 1897 double juin 1896 et juin 1898 double juin 1897. Pourtant ce dernier avait fourni 350 examens.

Que dites-vous d'une société de 4116 membres en décembre 1897 qui recrute au-delà de 1200 adhérents durant les six mois suivants ?

L'Alliance Nationale détient le record du recrutement, dans la province de Québec, avec ses 763 demandes d'admission durant le mois de juin.

L'Alliance Nationale a brillamment figuré dans la procession de l'Association St-Jean-Baptiste. Presque toutes les sections avaient leur cercle, bannières déployées et drapeaux au vent. Ce spectacle faisait plaisir à voir.

Le cercle de Ste-Geneviève de l'Alliance Nationale et la succursale des Artisans Canadiens-Français de l'endroit se sont réunis pour fêter la St-Jean-Baptiste à l'île Bizard. Nous sommes enchantés de cet accord et du succès qui a couronné la fête.

Nos félicitations les plus sincères à notre confrère en mutualité, M. Ephrem Valiquette, du Cercle Ville-Marie, pour les brillants succès qu'il vient de remporter aux cours publics de l'association St-Jean Baptiste de cette ville.

Toutes nos prévisions sont dépassées : au mois de mars nous demandions mille demandes d'admission durant le concours, le Médecin en chef en a reçu 1083 ; au commencement de juin nous disions que ce mois nous arrivait plein d'étonnantes promesses... Qui aurait cru qu'il produirait 763 examens ?

M. L. G. Lapointe, M. B. E., représentait l'Alliance Nationale lors des fêtes de l'Union St-Pierre et M. A. C. Décary, notre 1er Vice-Président Général assistait à la démonstration des Forestiers Catholiques et a adressé la parole. C'est ainsi que nous prouverons que la mutualité fraternise véritablement dans notre belle province.

Le Bureau Exécutif adresse, par notre organe, de chaleureux remerciements aux dévoués sociétaires qui, par leurs efforts durant le dernier concours, viennent de placer l'Alliance Nationale au premier rang parmi les sociétés de bienfaisance qui s'occupent de faire du recrutement dans notre province française. Il espère que les résultats obtenus seront un encouragement dans cette voie de succès non interrompus.

Tout membre du Conseil Général qui a l'intention de présenter un amendement aux statuts et règles de l'Association doit, quinze jours au moins avant la réunion de la session où cet amendement sera présenté, en déposer le texte aux mains du Secrétaire Général (art. 369). Que les cercles prennent notes de cet article, car il faut que les amendements soient remis aux imprimeurs avant le 1er août pour être imprimés et distribués aux délégués et aux membres du Conseil Général.

NOUVEAU CERCLE

CERCLE BRUCHÉSI, No 135.

Institué à Montréal, le 13 juin 1898, par M. F. G. Crépeau, M. B. E. et organisé par M. J. Joannette.

M. l'abbé Brien a été choisi comme chapelain.

Officiers élus :

S. P. G., J. A. Payette ; Prés., Nap. Royal ; Vice-Prés., Alph. Bessette ; Sec.-arch., Ern. Brosseau ; Sec.-fin., U. N. Demers ; Trés., A. A. Léonard ; Comm., Fm. Racicot ; Int., Cam. Dubois.



CONVENTION DE 1898

Lettre Circulaire

Aux officiers et aux membres du Conseil Général et aux Cercles de l'Alliance Nationale :

Le Bureau Exécutif, à sa réunion du 5 juillet dernier a fixé à dix heures de l'avant-midi, lundi, le 15 du mois d'août prochain, la session régulière du Conseil Général, pour l'année 1898. Ces réunions auront lieu au Cabinet de Lecture Paroissiale, No 1717, rue Notre Dame, Montréal.

Nous adresserons incessamment, à tous les cercles, des formules de lettres de créances. Ces lettres devront être signées du Président ou du Vice-Président et du Secrétaire-archiviste de chaque Cercle.

A l'occasion de cette deuxième convention, l'ALLIANCE NATIONALE fera à Montréal, de grandes démonstrations publiques. Dimanche, le 14 août prochain, les membres, les délégations et les officiers des cercles, les délégués au Conseil Général, les fondateurs, les membres du Bureau Exécutif et les invités se rendront en procession pour assister à l'office divin, qui aura lieu à dix heures a. m. dans l'église Saint-Pierre de cette ville.

Nous comptons sur le bienveillant concours de tous nos dévoués sociétaires de Montréal et de la banlieue et aussi sur de nombreuses et brillantes délégations des cercles plus éloignés, pour assurer un succès éclatant à cette manifestation, tout à la fois religieuse, mutualiste et patriotique.

* * *

Les fondateurs de notre jeune et vaillante Association devront se faire un devoir d'assister à cette démonstration, ainsi qu'aux réunions du Conseil Général. Leur présence nous est nécessaire pour rehausser l'éclat de ces fêtes qui surpasseront toutes celles que nous avons eues dans le passé.

* * *

Des arrangements ont été conclus avec des hôtels de première classe pour l'accom-

modation des visiteurs à des taux raisonnables ainsi qu'avec les compagnies de chemin de fer du Pacifique et du Grand Tronc, à l'effet de réduire le coût des billets de passage sur leurs convois pour les délégués et pour leurs dames.

* * *

Le Bureau Exécutif réunit les membres du Conseil Général pour leur faire part des actes de son administration et leur fournir l'occasion d'étudier ensemble la situation des affaires de la société et d'aviser aux mesures à prendre pour favoriser son développement.

Les délégués sont donc priés de se pénétrer de l'idée qu'il leur faut faire, durant cette convention, un travail fructueux et utile pour le bien de la société dont les progrès ont été si rapides qu'elle fait actuellement l'admiration de tous les mutualistes sincères.

Après le concours qui vient de se terminer avec un résultat sans précédent dans les annales de la mutualité de la Province de Québec, nous avons lieu d'être fiers de notre Alliance Nationale et nous sommes en droit d'espérer que chacun de ses membres fera tout en son pouvoir pour la maintenir et l'aider à poursuivre sa marche dans la voie du progrès.

Veillez agréer, messieurs et chers confrères l'assurance de mes sentiments fraternels.

H. LAPORTE, *Président-Général.*
Montréal, 10 juillet 1898.

PROJETS D'AMENDEMENTS

QUI SERONT SOUMIS A LA PROCHAINE CONVENTION

Voici, sommairement indiquées, quelques-unes des principales questions qui seront soumises à la convention et qui nous paraissent mériter d'attirer particulièrement l'attention des délégués et des cercles. Nous prions ces derniers de les étudier avec soin afin que leurs décisions soient dans l'intérêt général de l'Association. Ainsi que nous le disons ailleurs, le délai pour soumettre les amendements s'étend jusqu'au 1er août prochain. Nous nous ferons un devoir de donner connaissance aux cercles des nouveaux projets de modifications aux statuts qui nous seront adressés d'ici à cette date.

RÉINTÉGRATION

10. Extension du délai accordé à un membre suspendu pour demander sa réintégration. Ce délai présentement est de quatre mois. (Art. 310, 355, 356).

ASSISTANCE AUX FUNÉRAILLES

Obligation aux cercles d'être représenté par délégation aux funérailles de leurs membres défunts.

CONDITIONS D'ADMISSION

Pouvoir au Bureau Exécutif d'autoriser l'admission,

deus des conditions spéciales, de membres âgés de plus 54 ans.

Admissibilité des manchots, etc., en exigeant d'eux un supplément de contributions mensuelles pour la caisse de dotation.

R. P. G.

Révision des dispositions des Statuts qui définissent les attributions, etc., des Représentants du Président Général.

MESURES DISCIPLINAIRES

Dispositions à prendre pour assurer la rentrée régulière au Conseil Général des fonds dus pour fournitures, etc., par les cercles négligeants.

VOIES ET MOYENS

Pourvoir aux revenus suffisants pour la Caisse Générale du Conseil Général :

1. En vue de procurer aux cercles les services d'organiseurs-inspecteurs, pour promouvoir leur développement et faire l'inspection de leurs livres, etc.
2. Pour assurer l'existence de "La Revue" et même améliorer cette publication.

NOUVELLE ORGANISATION SPÉCIALE

Organisation de Bureaux de Perception et Comités locaux dans les paroisses où il pourrait être difficile de recruter les éléments nécessaires pour l'organisation d'un cercle ; ces organisations devant être ultérieurement converties en cercles lorsqu'elles auront pris le développement voulu.

CAISSES DES MALADES

CAISSE CENTRALE DES MALADES.—Création au Conseil Général d'une caisse des malades à laquelle seront affiliés :

1. Les membres des Bureaux de Perception, jusqu'à ce qu'ils en soient détachés par la conversion de leurs bureaux ou comités en cercles ayant une caisse locale des malades.
2. Dans certaines conditions, les membres d'un cercle jouissant du bénéfice d'une réassurance à la caisse centrale des malades.

CAISSE LOCALE DES MALADES.—1. Limitation du nombre minimum des membres requis pour constituer une caisse locale des malades.

2. Agrégation par lettres de sortie et inscription à la caisse locale des malades.
3. Dissolution des caisses insuffisantes et agrégation de leurs membres dans certaines conditions à la caisse centrale des malades.

BÉNÉFICES.—1. Diminution partielle du chiffre de l'indemnité payable par semaine aux malades, surtout dans les courtes maladies, afin de pouvoir étendre la période pendant laquelle des secours seront accordés aux membres atteints de longues maladies.

2. Les bénéfices payables par la caisse centrale des malades seront moins élevés que ceux payés par la caisse locale des malades.

3. Responsabilité des cercles qui seront coupables de mauvaise administration de leur caisse des malades.

AVIS D'AMENDEMENTS

Transmis par le Cercle Laval No 21, Québec.

Par M. le délégué M. J. A. Marier.—Uniformité obligatoire des taux de la cotisation mensuelle pour pourvoir aux dépenses d'administration des cercles (art. 182).

2. Par M. le délégué Jules Cloutier.—Taux spé-

ciaux de droits d'entrée pour membres admis en groupe de 5 ou 10 membres (art. 176).

3. Par M. le délégué J. E. A. Pin.—Frais de délégation des cercles aux sessions du Conseil Général mis à la charge de celui-ci (art. 57).

A TRAVERS LES CERCLES

CERCLE LAVAL, No 21.

Le 9 juin dernier, le populaire Cercle Laval, de la vieille ville française de Québec, donnait, dans ses salles une soirée-concert dont le souvenir restera dans la mémoire de tous ceux qui y ont assisté. L'espace nous manque pour détailler le programme que nous publions ci-dessous, mais nos lecteurs pourront toujours se faire une idée de l'intérêt de cette superbe séance en lisant dans un autre endroit de cette revue, la très utile conférence que M. l'abbé Lacasse a fait devant l'auditoire d'élite qui était accouru pour l'entendre :

Ouverture : — piano M. E. Moreau.
Souhaits de bienvenue M. J. Cloutier.
Romance : Halte-là M. E. Moreau.
Déclamation : Rome est à Dieu M. R. Gervais.
Duo : Qui vive ! MM. Métivier et Pin.
Conférence : L'américanisme et les Canadiens, M. l'abbé A. Lacasse.

Romance : Simple aveu M. E. Métivier
Accompagnement de piano par M. J. Nesbitt

Chœur : Vive la France Jeunes Gens.
Remerciements M. J. Cloutier.

God save the Queen.

Ce programme a été enlevé aux applaudissements répétés des auditeurs nombreux et choisis qui remplissaient la salle du Cercle.

Cette soirée était gratuite et donnée dans le seul but de faire connaître l'Alliance Nationale avec plus d'avantages dans la vieille cité de Champlain.

Les efforts de nos vaillants confrères en mutualité ne seront pas stériles. Nous en avons la certitude par ce fait que le recrutement des deux derniers mois a dépassé nos espérances. Longue vie et prospérité au cercle Laval.

CERCLE SAGARD, No 48.

Nous sommes heureux de communiquer aux lecteurs de notre revue quelques détails au sujet d'une des plus belles célébrations de notre fête nationale. Elle a eu lieu au Sault-au-Récollet sous le patronage d'un de nos cercles portant le nom célèbre de "Sagard" premier historien de notre pays.

C'est le dimanche, 26 juin, qui avait été fixé pour cette joyeuse et mémorable démonstration.

Au nombre des invités nous remarquons MM. L. J. D. Papineau, Secrétaire Général ; O. Bourdon, Auditeur Général et représentant du cercle St-Joseph ; Dr Moreau du cercle St-Louis ; M. Martineau, président du cercle St-Pierre ; J. Pepin, président du cercle St-Charles, etc. Ils se joignirent aux officiers du cercle local, dans leur salle de réunion, dès les 9 hrs. et ayant à leur tête un superbe drapeau, suivi de la fanfare St-Charles, ils se rendirent à l'église paroissiale.

La grande messe fut chantée par M. le curé Beau-bien ayant pour diacre M. l'abbé Bouchard et pour sous-diacre M. l'abbé Lamarche, chapelain du Sacré-Cœur.

Le chœur de chant, dont les membres contribuent depuis longtemps par leur zèle soutenu à la beauté des fêtes, grâce au dévouement et à l'habileté de son

directeur, M. Eugène Giguère, exécuta la plus belle messe de son répertoire, celle de Fauconnier, dite de Pâques.

M. l'Abbé Laforce, chapelain des Sœurs de La Chine, avait bien voulu se charger du sermon de circonstance. L'orateur sacré insista sur les nobles sentiments de foi et de piété de nos ancêtres, qui se traduisaient dans leur vie par les actes les plus héroïques de vertu.

Les noms illustres de Champlain, de Maisonneuve, du Major Lambert Clossé, de Dollard ont été rappelés à l'auditoire, ainsi que la mémoire vénérée des premiers missionnaires Récollets et Jésuites, des enfants du vénérable M. Olier et des héroïnes de nos couvents et des premiers foyers de la patrie.

L'orateur sut tirer de son sujet des conséquences pratiques, adaptées aux besoins du temps ; et il montra d'une manière claire et énergique que l'ALLIANCE NATIONALE, en sa qualité de société canadienne, avait pour mission sacrée d'un assurer l'application parfaite en gardant intactes les belles traditions de nos aïeux.

Les membres du cercle "Sagard" ont accueilli ces éloquentes paroles avec joie et profonde reconnaissance se promettant d'en conserver à jamais le souvenir.

La fête se termina le soir par une illumination générale des deux villages du Sault et de Ahuntsic. Il n'est que juste de dire que tout le monde rivalisa de zèle pour transformer la rue principale en une longue traînée de feu au-dessus de laquelle battaient au vent les nombreux drapeaux de la patrie.

Rien n'était plus ravissant que le spectacle du terrain en face de l'église, si beau déjà par lui-même, majestueuse plantation d'arbres, saluant de leurs branches touffues le bon vieux temple noblement assis sur le bord de la rivière.

Les nombreuses torches dorées de leurs feux la pelouse, les arbres, pendant que les lanternes décrivaient partout des couronnes, des guirlandes, des festons aux couleurs les plus aimables et les plus variées.

La fanfare St-Charles contribua beaucoup à la beauté de la fête par sa musique exécutée avec goût et précision. Une foule immense se réunit d'abord en face du presbytère.

M. le Président du cercle, MM. les membres du clergé de la paroisse et des églises environnantes et MM. les délégués du Bureau Exécutif, et des cercles frères, prirent place sur la véranda.

Un chœur puissant et bien préparé sous la direction de M. Eugène Giguère chanta avec entrain :

"O Canada, terre de nos aïeux."

composé par notre artiste canadien tant regretté, Calixa Lavallé. Ce chant à un cachet de beauté, de grandeur tel qu'il devrait être adopté comme l'hymne de la patrie.

M. le Président Camille Paquet présenta alors à l'auditoire M. le curé Chs Beaubien, S. P. G. et chapelain du cercle, qui avait été invité à adresser la parole dans cette circonstance. "Nos gloires locales", tel fut son sujet. Nous regrettons de ne pouvoir citer que des extraits de ce discours patriotique.

"Nous sommes, a-t-il dit, encore sous le charme de la grandiose célébration que tant de milliers d'heureux témoins ont contemplée sur le flanc du Mont-Royal vendredi dernier. L'enthousiasme qui l'a accompagnée, l'esprit de joie qui a formé son éclatante auréole, l'amour de la patrie qui en était le mobile m'ont semblé comme un superbe arc-en-ciel surgissant des eaux du majestueux St-Laurent, juste à la Pointe à Cal-

lière, s'élevant en cercle radieux où nos couleurs nationales brillaient avec éclat pour venir tomber et mourir de joie dans les flots de notre charmante rivière. Aussi bien je puis affirmer que cette comparaison n'est pas le produit d'une simple effervescence patriotique, je me propose en effet d'établir que les liens les plus incontestables rattachent le sol du Sault-au-Récollet aux gloires les plus pures de la patrie. Pour nous en convaincre, contemplons avec joie et admiration le berceau de la colonie, rappelons-nous les fêtes joyeuses de nos aïeux et faisons revivre le souvenir des premiers missionnaires."

L'orateur fit voir ensuite les rapports entre le sol paroissial et le berceau de la colonie en rappelant le souvenir glorieux du découvreur de la rivière le Sieur des Prairies, gentilhomme de St-Malo, de Champlain lui-même qui remonta cette rivière jusqu'au lac des Deux-Montagnes et en établissant que la rivière des Prairies a été suivie dès 1610 par tous les grands trappeurs et truchemens et par les plus illustres évangélistes tant Récollets que Jésuites.

Aux fêtes joyeuses se rattachent avant tout les feux de la St-Jean-Baptiste importés de France par les premiers colons et notre célébration nationale a pris une consistance plus forte, plus accentuée par le fait du premier baptême de 18 Souriquois à Port-Royal par M. l'abbé Tessé Fliché, en 1610, et surtout par la première messe célébrée en Canada depuis le départ de Cartier et de Roberval par les premiers Récollets sur les bords de la rivière des Prairies le 24 juin 1615.

Le souvenir des premiers missionnaires doit être particulièrement cher aux paroissiens du Sault à raison de cette première messe, à raison du voyage au pays des grands lacs de l'historien Sagard, patron du cercle, et avant tout du passage du fameux Père Nicholas Viel qui remontait avec lui la rivière en 1623 et la descendait en 1625 pour être précipité dans ses flots avec son disciple Ahuntsic, devenant par ce fait le premier martyr canadien et léguant heureusement son nom à ses bords.

Après une foule de détails que nous sommes forcés d'omettre, l'espace nous manquant, l'orateur termine en disant :

"J'ai recueilli de la bouche des vieillards acadiens une tradition que je n'oublierai jamais, tant elle m'a profondément ému. Ils me racontaient qu'après leurs désastres, ceux qui avaient réussi à se rapatrier, à chaque fois qu'ils se réunissaient dans leurs temples dépouillés, entendaient des voix étranges, aux accents joyeux ou tristes suivant la joie ou la tristesse des célébrations. Je ne m'arrête pas à vérifier ce fait attendrissant, mais je m'en sers pour proclamer qu'un vrai patriote, un canadien sincère, doit entendre partout les voix de la patrie. Il me semble qu'à ce moment la voix de l'héroïque Nicholas Viel nous crie des cieux de garder intacte et pure la foi de nos pères ; le vrai patriotisme consiste à la défendre pour la passer dans tout sa plénitude à la descendance, c'est là le moyen le plus sûr de rester digne des gloires de nos aïeux."

Après une brillante procession aux flambeaux, le calme se rétablit au village, les lumières s'éteignirent, mais chacun se dit avec bonheur et satisfaction que la fête du glorieux St-Jean-Baptiste laissait chez tous un souvenir ineffaçable.

Nous manquons grandement à notre devoir, si nous ne mentionnons pas les noms de MM. J. Prévost, E. Giguère, T. Bergeron, A. Prévost, Dr Pelletier, U. Corbeil, D. Joron et autres qui ont particulièrement contribué au succès éclatant de cette patriotique et religieuse démonstration qui fera époque

dans les annales de l'historique village du Sault-au-Recollet.

CONDOLEANCES

SIR ADOLPHE CHAPLEAU

A une assemblée du Bureau Exécutif de l'Alliance Nationale tenue le 14 de juin sous la présidence de M. H. Laporte, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Proposé par MM. J. Lambert et S. Beaudin, secondé par MM. A. St-Cyr et A. C. Décar, et résolu que :

L'Alliance Nationale a appris avec une très vive douleur la mort de Sir J. A. Chapleau, le célèbre homme d'Etat canadien-français qui mit, durant une longue et brillante carrière, au service de son pays des qualités et des talents de premier ordre ;

Qu'elle s'associe de tout cœur au deuil général que cause la disparition de ce vaillant et illustre enfant de notre nationalité, enfin, de celui que l'Alliance Nationale était fière de compter parmi ses plus distingués membres honoraires et bienfaiteurs.

Certifié, vraie copie,

L. J. D. PAPINEAU,
Sec.-Gén.

CERCLE LAROCQUE, No 25.

Les membres du cercle Larocque, à leur réunion régulière du 16 juin 1898 ont adopté par un vote unanime, la résolution suivante :

Proposé par M. Jos. Limoneau, secondé par M. Auguste Watier : que les membres de ce cercle ont appris avec un vif sentiment de regret la mort de M. C. H. Langlois membre-fondateur de ce cercle. Qu'ils offrent à la famille éplorée leurs plus sincères condoléances. Que copie de la présente soit publiée dans les journaux de Sherbrooke et dans la revue officielle de l'Alliance Nationale.

LOUIS LUC.
Sec.-Arch.

Sherbrooke, 16 juin 1898.

CERCLE D'ARGENTEUIL, No 84.

A une assemblée régulière du cercle tenue le 19 juin 1898, il a été proposé par MM. Joseph Lavigne, E. Lavigne, Paul Joly et E. Lacasse, secondé par MM. Henri Potvin, Samuel Vivarais, W. Prevost et Isaac Masson :

Que les membres du Cercle d'Argenteuil, No 84 ont appris avec peine la mort de l'enfant bien-aimé de M. Isidore Carrière membre de ce cercle et qu'ils lui offrent leurs plus sincères condoléances ; que copie de la présente soit transmise à la famille éplorée ainsi la revue de l'Alliance Nationale pour publication.

JOSEPH PRÉVOST.
Sec.-Arch.

Lachute, 26 juin 1898

CERCLE OLIER, No 127.

A la séance régulière du cercle Olier, No 127, de l'Alliance Nationale, le 15 de juin, il a été proposé par M. Aug. Comte, secondé par M. H. Guertin, et adopté à l'unanimité, que c'est avec la plus vive douleur que les membres du Cercle ont appris la mort de Sir J. A. Chapleau, un de nos plus grands hommes d'Etat canadiens ; loyal et ardent catholique, et que nous offrons à Lady Chapleau nos plus sincères sympathies.

Proposé par M. J. D. Léger, secondé par M. J. A. Viau, que copie des présente soit envoyée aux journaux pour publication.

A l'assemblée régulière du cercle tenue le 22 juin 1898, il a été proposé par M. J. Dalmas Léger, secondé par M. F. T. Huot et adopté à l'unanimité : Que les membres de ce Cercle ont appris avec un

vif chagrin la mort de l'enfant de leur estimé confrère, M. A. Diotte ; proposé par M. Comte, secondé par M. Chalifoux que copie de ces résolutions soit envoyée à M. et Mme Diotte, comme expression de la vive sympathie des membres de ce Cercle, pour la perte douloureuse qu'ils viennent de faire, et que copie des présentes soit publiée dans les journaux.

A la même séance, il a été proposé par M. J. Dalmas Léger, secondé par M. T. E. Huot et adopté à l'unanimité : Que les membres de ce Cercle ont appris avec un vif chagrin la mort de la mère de leur estimé confrère, M. J. A. Hurteau ; proposé par M. Comte, secondé par M. Chalifoux que copie de ces résolutions soit envoyée à M. et Mme Hurteau comme expression de la vive sympathie des membres de ce Cercle, pour la perte douloureuse qu'ils viennent de faire, et que copie des présentes soit publiée dans les journaux.

Montréal, 22 juin 1898. A. FRAPPIER,
Sec. Arch.

Accusés de Réception

St-Pie, 8 juin 1898.

L. J. D. Papineau, Sec.-Gén.,
Alliance Nationale.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception d'un chèque de \$1000, en paiement de la police No 3577 que détenait feu mon mari, Adonias Gobeil, dans votre société ; veuillez agréer mes plus sincères remerciements et me croire,

Votre bien dévouée,
DAME CLARA BEAUREGARD,
Vve Adonias Gobeil.

Montréal, 10 juin 1898.

A Messieurs les membres du Conseil Général
de l'Alliance Nationale, Montréal.

Messieurs,

Veillez recevoir mes remerciements empressés pour la ponctualité avec laquelle votre société a réglé le montant qui m'était dû, en ma qualité de bénéficiaire de mon fils feu Joseph Dubé suivant sa police, soit mille piastres pour laquelle somme vous m'avez fait remettre ce jour un chèque suivant reçu que j'en ai donné à qui de droit.

Votre très humble et obéissante,
(Signé) GEORGIANA PELLETIER.

Saint-Henri, 14 juin 1898.

M. Alf. Saint-Cyr, Trés.-gén.
Alliance Nationale, Montréal.

Monsieur,

J'accuse réception de la somme de cinq cents piastres, montant du certificat de dotation dont feu mon fils était porteur dans votre société.

Veillez accepter mes remerciements, ainsi que ceux de mon épouse, ma co-bénéficiaire, pour la célérité avec laquelle vous avez réglé cette affaire.

A. P. PAPINEAU.

PARTIE OFFICIELLE

ETAT FINANCIER

Au 31 Mai 1898

CAISSE DE DOTATION

RECETTES

| | |
|---|--------------|
| Balance au 30 avril 1898..... | \$107,766.48 |
| Produit des Contributions de mai 1898..... | 4,270.69 |
| Intérêt..... | 804.00 |

\$112,841.17

DEBOURSÉS

| | |
|---|------------|
| Par Caisse Générale, 5 % | 213.53 |
| Par bénéficiaires de feu J. C. Jacotel | 2,000.00 |
| Par bénéficiaires de feu Alf. Drolet..... | 1,000.00 |
| Par bénéficiaires de feu Aug. Painchaud..... | 1,000.00 |
| Par balance au 31 Mai 1898.... | 108,627.64 |

\$112,841.17

RÉSUMÉ

| | |
|--|--------------|
| Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés..... | \$108,627.64 |
| Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés..... | 102.15 |
| Caisse d'Epargne. Dépôts des cercles..... | 898.00 |

\$109,627.79

PLACEMENT DES FONDS.

| | |
|--|-------------|
| Fabrique (Vaudreuil et Dorion). | \$12,500.00 |
| Municipalité Scolaire..... | 1,500.00 |
| Prêts hypothécaires..... | 67,900.00 |
| Les Banques Jacques-Cartier et Hochelega..... | 27,780.98 |
| En mains..... | 5.00 |

\$109,685.98

| | |
|--|-------|
| Cercles, etc.—Balance de rapports non couverte par les remises effectuées..... | 58.19 |
|--|-------|

\$109,627.79

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,

Montréal, 1er Juin 1898.

Sec.-Gén.

Certifié correct,

| | |
|------------------------------|--------------|
| O. BOURDON, <i>MLC</i> | } Auditeurs. |
| RAOUL TOURANGEAU, <i>MLC</i> | |

NOMINATIONS

SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé comme ses Substituts auprès des cercles ci-dessous dénommés, les confrères dont les noms suivent :

MM. Honoré Charlebois, cercle Notre-Dame de Hull ; J. A. Payette, cercle Bruchési ; J. P. Piché, cercle Duvernay.

CAUTIONNEMENTS D'OFFICIERS

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les Secrétaires-financiers et les Trésoriers ci-après mentionnés, cautionnements approuvés par les cercles aux dates suivantes :

| Titulaires. | Fonctions. | Cercles. | N ^o | Approuvé par Cercles. |
|-----------------|------------|---------------|----------------|-----------------------|
| A. L. Dupont .. | Sec.-Fin. | Sacré-Cœur.. | 6 | 23 fév. '98 |
| J. F. Ledoux .. | " | St-Edouard.. | 126 | 13 juin '98 |
| U. N. Demers .. | " | Bruchési | 135 | 13 " " |
| A. A. Léonard.. | Trésorier | " | 135 | 13 " " |
| Ad. Gougeon.. | Sec.-Fin. | Duvernay .. | 123 | 17 " " |

Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés.-Gén., J. L. Crevier, 104 Coursol, Ste-Cunégonde ; Prés., Ernest Lemire, 367 Richmond ; Vice-Prés., C. U. Ouellette, 196 Quésnel ; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles ; Sec.-Fin., C. Dallaire, 2679 Notre-Dame ; Trés., A. B. Germain, 247 Richmond ; Méd.-Exm., G. E. Larin, 232 St-Antoine ; Comm. Oct. Taillefer, 2285 Notre-Dame ; Int., Arth. Beauhieu, 2143 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol église St-Joseph.

No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Alex. Montbriand, 345 Delisle ; Prés., J. A. Naud, 330 Delisle ; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu ; Sec.-Fin., S. Legault, 1792 Ste-Catherine ; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., A. P. Côté ; Prés., Alexis Doutre ; Sec.-Arch., Jos. Fortier ; Sec.-Fin., Osc. Leduc, jr ; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, Beauharnois.

No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Ad Laframboise ; Prés., R. B. Décaré ; Sec.-Arch., Rod. Lefebvre ; Sec.-Fin., Gervais Décaré ; Méd.-Exm., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 2e et 4e vendredis, école Dorval.

No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., F. X. Chadillon, 28 Dominion, Ste-Cunégonde ; Prés., Raoul Tourangeau, 61 Ave du Parc, St-Henri ; Sec.-Arch., E. Z. Massicotte, 3109 Notre-Dame, Ste-Cunégonde ; Sec.-Fin., Armand Tourangeau, 61 av. du Parc, St-Henri ; Méd.-Exm., S. J. Girard, 387 St-Antoine. Réunions, 2e et 4e mardis, Bâtisse Banque des Marchands d'Halifax, coin des Seigneurs et Notre-Dame.

No 6—CERCLE SACRE-CŒUR, Montréal

S. P. G., Pierre Picard, 1046 Ontario ; Prés., J. O. Ricard, 999 Ontario ; Sec.-Arch., A. Jolicœur, 1088 Ontario ; Sec.-Fin., A. L. Dupont, 368 Amherst ; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 442 Beaudry. Réunions, 2e et 4e mercredis sous-sol église Sacré-Cœur.

No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

S. P. G., Am. Chaurat ; prés., Dr H. Valois ; sec.-arch., M. O. Benzer ; sec.-fin., A. Lamarche ; méd.-exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 2e mercredis, 7 1/2 p. m., salle M. Benzer.

No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., J. N. Larivière 177 Dufferin; prés., Méd. Martineau, 1385 Ste-Catherine; Sec.-Arch., T. Bénard, 15 Ste-Elizabeth; Sec.-Fin., J. A. Migneault, 97 Roy; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 305 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve 2e et 4e mardi.

No 9—CERCLE STE-GENEVIÈVE, Co Jacques-Cartier

S. P. G., Rvd J. Mallette; prés., J. B. Meloche; sec.-arch., Z. St-Pierre; sec.-fin., T. St-Pierre; méd.-exam., D. Ladouceur. Réunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.

No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

S. P. G., Ov. Corbeil, 238 Châteauguay; Prés., J. Jos. Pepin, 491 du Grand Tronc; Sec.-Arch., N. Belisle, 12 Châteauguay; Sec.-Fin., Chs. Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., L. N. Delorme, M. D. 347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Nationale, 167 Ropery.

No 11—CERCLE NOTRE-DAME, Montréal.

S. P. G., J. E. Noisoux, 2157 Notre-Dame; Prés., Dr G. Demers, 255 Notre-Dame; Sec.-Arch., E. H. Simondeau, 355 St-Jacques; Sec.-Fin., Régis Bélanger, 451 des Seigneurs; Méd.-Exm., Dr H. Harvieux, 225 Notre-Dame. Réunions, 2ème et 4ème mardi du mois, au No 2151 Notre-Dame.

No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

S. P. G., J. A. Leblanc, 54 Agnès; Prés., L. A. Delorme, 27 avenue du Parc; Sec.-Arch., J. E. Perras, 17 Agnès; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri.

No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal

S. P. G., W. J. Wilson, 102 Dubord; Prés., Arsène Lavallée, 802 Amberst, Parc Lozan; Sec.-Arch., E. H. Godin, 30 St-Jacques; Sec.-Fin., J. E. Lafontaine, 170 Parc Lozan Ouest; Méd.-Exm., P. F. Casgrain, 267 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

No 14—CERCLE ST-ANDRÉ, Acton Vale, Co Bagot

S. P. G., Louis Bourgeois; Prés., L. H. Gauvin, Sec.-Arch., J. M. Bordua; Sec.-Fin., J. E. Marcile; Méd.-Exm., F. H. Daigneault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Salle Marcile.

No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co Soulanges

S. P. G. et Sec.-Fin., Rvd J. A. Lippé; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H. R. Smith; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.

No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elisabeth

S. P. G., A. H. P. lieu; prés., J. A. M. Gadoury; sec.-arch., Z. A. Magnan; sec.-fin., J. N. E. Gélinas; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.

No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Rvd. A. Gauvreau, chapelain; S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., L. T. Poitras, 212 Ste-Hélène; Sec.-arch., G. Lajeunesse, 92 Bédard; Sec.-Fin., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 208 St-Valier. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.

No 21—CERCLE LAVAL, Québec

S. P. G., Jean Patoine, 250 St-Joseph; prés., J. A. Marier, 286 du Roi; Sec.-arch., J. A. Bélanger, jr, 84 Des Commissaires; Sec.-Fin., J. Cloutier, 1 St-Simon; Méd.-Exm., J. Guérard, 189 Desfossez. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle Patoine, 250 St-Joseph.

No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

S. P. G. et S. F., J. T. Molléur; prés., Rvd J. N. Rémillard; sec.-arch., H. Lalonde; méd.-exam., Victor Bourgeau. Assemblées, dernier dimanche, à l'École du Village.

No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, I. Perrot, Co Vaudreuil

S. P. G., Rvd J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec. Arch., W. Plon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Cypriot, (Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e jeudi du mois, office du Substitut

No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke

S. P. G., Rv J. A. Lefebvre; Prés. Jos. Thibaudeau; Sec.-arch., Louis Luc; Sec.-Fin., H. H. Langlois méd.-Exm., P. Pelletier, Réunions, 3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Salle Murray rue King.

No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

S. P. G., P. Joubert; Prés., W. Joubert; Sec.-Arch., E. S. Mathieu; Sec.-Fin. et Méd.-Ex., Ed. Roy. Réunions, 2e et 4e mercredi, chez le notaire Mathieu.

No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin

S. P. G., W. Boucher; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Descotes; méd.-exam., A. E. Lecavaler. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11h hrs a. m.

No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal

S. P. G., F. Lambert, 90 Désery; prés., J. H. Garceau, 166 Désery; Sec.-Arch., W. Desjardins, 257 St-Germain; Sec.-Fin., C. Dignard, 31 Hudson; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 166 Désery. Réunions, 2e et 4e mercredis, Salle du Collège.

No 30—CERCLE MASCOUCHE, Co L'Assomption

Prés.-Hon. Rvd L. J. Lanson, curé; S. P. G., J. O. Poitras Prés., J. I. Briën; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois. Bureau Dr Poitras.

No 31—CERCLE MONTCAIRM, St-Jacques, Co Montcairn

S. P. G., Alex. Melançon; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., Dam. Forest; Méd.-Exm., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique

No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archambault
1er Prés. Hon., Rvd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon., Rvd. C. F. Baillargeon; S. P. G., G. P. Nadeau; Prés., Norb. Nolin; Sec.-arch., et Sec.-Fin., C. A. Gauvreau, M. P.; Méd.-Exm., Dr P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.

No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges
S. P. G., Nap. St Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., H. C. St-Amour; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle publique.

No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield

S. P. G., M. Ph. Préfontaine; Prés., God. Leduc; Sec.-arch., S. Thibaudeau; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 2e et 4e dimanche, salle Monette, rue Ste-Cécile.

No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga

S. P. G., Jos. Godin; Prés., A. B. Baron; Sec.-Arch., Clov. Laporte; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr H. Roy. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

No 37—CERCLE CONTRECEUR, Co Verchères

Prés., A. Champagne; Sec.-Arch., H. Fortin; Sec.-Fin., J. B. R. Gervais; Méd.-Exm., C. C. Tétrault. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. Gervais.

No 39—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé

S. P. G., J. B. E. Magnan; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., Jos. Leury; Sec.-Fin., J. A. Deléglise; Méd.-Exm., J. F. Caron. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.

No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa

S. P. G., H. Bourassa; Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Arch., J. H. A. Lauzon; Sec.-Fin., A. S. Lauzon; Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette
S. P. G., Prés. et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., H. Lavallée. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

No 42—CERCLE ST-VINCENT, Montréal

S. P. G., L. J. R. Bellefeuille, 239 Dufresne; prés., Anatole Lachapelle, 174 St-Denis; sec.-arch., H. Paquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; méd.-exam., F. Leffis, 731 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle St-Martin 57a coin Parthenais et Ste-Catherine.

No 44—CERCLE ST LOUIS, Montréal

S. P. G., L. M. P. Bérard, 65 Cherrier; prés., Jos. Lambert, 665 St-Hubert; sec.-arch., Émile Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., J. V. Vaudreuil, 697 Berri; méd.-exam., G. T. Moreau, 868 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 668 Berri.

No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Châteauguay

S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

S. P. G. et Sec.-arch., John McMillan; prés., J. A. Chevrier; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche d'un mois au bureau de Jules A. Desjardins.

No 47—CERCLE ST-EPHREM, Co Bagot

S. P. G., Henri Mercier; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., P. Fafard; Sec.-Fin., D. Chicoine; méd.-exam., Omer Ledoux. Réunions, le dernier de chaque mois, le soir.